

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3, Absent	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30**

**2025-05-61     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025
4. Correspondance et informations
  - a- Mobilisation pour la fin du programme RénoRégion
  - b- Demande d'utilisation du Festyballe
  - c- Demande d'utilisation pour les festivités champêtres
5. Adoption du projet lié à l'usage unifamilial isolé dans la grille de spécification VC-17
6. Concordance et courte échéance refinancement camion de pompier
7. Colloque directrice générale
8. Formation de premiers soins
9. Formation agente de développement
10. Soumission défibrillateur
11. Elcom radio
12. Soumission fossé chemin Baie-des-Outardes
13. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'avril 2025
14. Adoption des dépenses
15. Varia :
16. Période de questions du public
17. Levée

**Adoptée**

**2025-05-62     ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025.

**Adoptée**

**CORRESPONDANCE :**

**2025-05-63      MOBILISATION POUR LA FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

La municipalité de Saint-Marc-de-Figuery demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens(nes) et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l’an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d’augmenter l’efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l’abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l’Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l’année financière 2025-2026 et de s’engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l’Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l’opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d’opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d’habitation du Québec
- Votre député à l’Assemblée nationale [inscrire le nom et la circonscription]
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

**Adoptée**

**2025-05-64     DEMANDE D’UTILISATION DU FESTYBALLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l’unanimité par les membres du conseil présents d’accepter la demande du comité du Festyballle. La demande consiste à utiliser le site du centre récréatif Dominic-Boutin, le stationnement, le chariot élévateur et le mobilier urbain. Par contre, nous demandons que les lieux soient nettoyés et ramassés après l’évènement.

**Adoptée**

**2025-05-65     DEMANDE D'UTILISATION DES FESTIVITÉS CHAMPÊTRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la demande du comité des Festivités Champêtres, pour l'utilisation des bâtiments et emplacements municipaux, ainsi que du matériel municipal.

**Adoptée**

**2025-05-66     RÈGLEMENT LIER À L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATION VC-17**

**ATTENDU QUE** la modification au plan d'urbanisme est faite en conformité avec le règlement 172 de la MRC d'Abitibi, qui modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé;

**ATTENDU QU'** il faut mentionner à la grille de spécification de la zone VC-17 que seules les constructions riveraines sont autorisées et que les constructions extra-riveraines situées à l'est du chemin des Hauts-Bois nécessitent une autorisation de la CPTAQ au préalable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut et doit modifier en conséquence son règlement de zonage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2025-278 selon ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement modifie le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, numéro 216.

**ARTICLE 3**

La « Grille des spécifications » est modifiée de la façon suivante :

- En ajoutant une mention dans l'onglet « Normes supplémentaires » seules les constructions riveraines sont autorisées (les constructions extra-riveraines situées à l'est du Chemin des Hauts-Bois nécessitent

une autorisation de la CPTAQ au préalable, selon ce qui apparaît en annexe au présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté**

#### **2025-05-67 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE REFINANCEMENT CAMION DE POMPIER**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery souhaite emprunter par billets pour un montant total de 181 200 \$ qui sera réalisé le 3 juin 2025, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2019-255	162 700 \$
2019-255	18 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu unanimement des conseillers présents ;

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>33 400 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>34 800 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>36 200 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>37 600 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>39 200 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Adoptée**

**2025-05-68 COLLOQUE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter que la directrice générale, puisse aller au colloque des DG qui se déroulera en septembre au Témiscamingue.

**Adopté**

**2025-05-69 FORMATION PREMIERS SOINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter que l'inspectrice municipale participe à la formation des cours de premiers soins au coût de 143\$.

**Adopté**

**2025-05-70 FORMATION AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter que l'ADL participe à une formation sur les loisirs qui aura lieu à Sainte-Germaine-Boulé le 4 juin au coût de 55\$.

**Adopté**

**2025-05-71 SOUSSION DÉFIBRILATEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Cardio Choc pour un défibrillateur qui sera installé au centre récréatif au coût de 2 586.83\$ taxes incluses.

**Adopté**

**2025-05-72 ELCOM RADIO**

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons changer de fournisseur de radio, pour que le réseau et le signal soient plus efficaces;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse des fournisseurs a été faite par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons nous regrouper pour le contrat du fournisseur de radio;

**CONSIDÉRANT QUE** nos coûts ne changeront pas et continueront d'être pris sur la quote-part;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons opté pour une radio mobile et deux portatives;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le choix d'Elcom Radio comme fournisseur et de mandater la MRC d'Abitibi pour le suivi et la signature des documents.

**Adopté**

**2025-05-73     SOUSSION FOSSÉ CHEMIN BAIE-DES-OUTARDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour l'excavation du fossé et de l'empierrement au coût de 3 483.74\$ taxes incluses. Par contre, avant de débiter les travaux nous allons réanalyser le terrain.

**Adopté**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AVRIL 2025**

**2025-05-74     ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois d'avril 2025 et celles prévisibles de mai 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois d'avril pour un total de 150 099.95 \$  
Versement par chèque C2500043 à C2500059  
Paiement en ligne sécurisée L2500030 à L2500036  
Paiement par transfert électronique P2500046 à P2500057

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mai 2025  
Salaires payés en avril 2025 pour un total de 19 062.87 \$  
D2500090 à D2500124

**Adoptée**

**VARIA :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2025-05-75    LEVÉE**

À 20 h 50, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
André Rioux, Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lachaine, directrice générale  
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.